DOCUMENT DE TRAVAIL

Envoyé en préfecture le 11/02/2020
Reçu en préfecture le 11/02/2020
Affiché le
ID : 059-200041960-20191209-CC_2019_214_1-DE

L'axe 4 sur la prise en compte des risques et nuisances sur le territoire, ne figure pas sur cette carte de synthèse. Il fait l'objet d'une carte supplémentaire.

Réalisation : ADULM (Octobre 2019)
Sources : ADULM (2018), CCPC (2018), IGN BD TOPO (2018), PPIGE (2018)

AXE 1 - UNE RURALITÉ ASSUMÉE

Un cadre de vie qui s'inscrit en cohésion avec celui des ensembles très urbains qui l'entourent et qui contribue à verdir leur image

Conserver le caractère agricole du territoire

- Préserver les terres agricoles nécessaires au maintien et à la valorisation de l'agriculture
- Prioriser le renouvellement urbain (densification du tissu urbain existant, et requalification des friches)
- Engager une politique de gestion du foncier agricole

Valoriser l'eau pour mieux protéger la biodiversité et les ressources naturelles

- Aménager et rendre accessibles les berges de cours d'eau
- Valoriser les bords de rivière de manière ludique

Protéger les espaces à enjeux environnementaux et écologiques

- Espaces boisés (ZNIEFF, Natura 2000, etc.)
- Aire d'alimentation des captages du sud de Lille
- Inondation par ruissellement à prendre en compte dans l'aménagement

L'ensemble des projets situés en AAC nécessite l'élaboration d'un projet partagé des 11 communes concernées dans le respect de la protection de la ressource en eau

Articuler les séquences paysagères pour (re)découvrir le territoire

- Liaison modes doux à valoriser ou à créer

Valoriser le patrimoine bâti

- Site classé de la plaine de Bouvines
- Patrimoine bâti / vernaculaire

AXE 2 - UN MAILLAGE ÉQUILIBRÉ DE VILLES ET DE VILLAGES ET UNE MOBILITÉ À AMÉLIORER

Organiser spatialement le développement du territoire et répondre qualitativement aux besoins en logement pour chaque public

- Renforcer le rôle des villes d'appui
- Valoriser le rôle des villes-relais
- Conforter les bourgs ruraux

Bénéficier d'équipements et de services attractifs nécessaires à la vie quotidienne et en permettre l'accès à tous

- Anticiper les problématiques liées à la santé par des services innovants, renforcer les équipementspour répondre aux besoins des familles. Conforter une offre de loisirs, sportive.

AXE 3 - POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE PÉVÈLOISE

Conforter la politique d'accueil économique dans un large panel d'activités

- Parc d'activité d'ambition régionale
- Parc d'activité d'ambition locale
- Parcours immobilier (solutions clé en main)
- Projet d'activité / de parc d'activité
- Valoriser les circuits courts
- Pérenniser et permettre le développement de l'offre commerciale en centre-bourg
- Développer des pôles tertiaires
- Requalification des friches
- Développer un pôle de loisirs

MOBILITÉ

Faciliter les déplacements pour tous en développant les mobilités alternatives et leur intermodalité

- S'appuyer sur le réseau des gares TER
- Véloroute voie verte / Voie Verte existante (élaboration d'un schéma cyclable en cours)
- Conforter les transports en commun (bus, Pév'ailes)
- Poursuivre l'aménagement des aires de covoiturage / stationnement mutualisé

Anticiper le volet foncier

- Etude Ascq-Orchies en cours pour une voie de transports en commun en site propre
- Projet de contournement / projet routier
- Une captation des actifs issus des migrations domicile-travail

ÉLÉMENTS GÉOGRAPHIQUES

- Limite de la Communauté de communes Pévèle Carembault
- Territoire de la Communauté de communes
- Limite communale
- Frontière nationale

Orientations qui s'appliquent à l'ensemble du territoire (les 38 communes)

1:47 500
0 1 2 3 4 km